

Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 23 janvier 2023 de M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini: «Décarboner ou déculturer la ville?»

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la Stratégie climat de la Ville de Genève relatant la liste des mesures prioritaires de la Ville (document D-29, annexe 3, page 2, mesure 15¹), on lit qu'il faudra travailler à la décarbonation des manifestations sportives et culturelles.

En quoi consistera exactement la décarbonation des manifestations culturelles et sportives?

Quels sont les coûts de cette mesure? Quelles sont les pertes possibles pour ces organismes ou institutions en termes de rayonnement notamment international, de ressources humaines et financières?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mesure 15 de la Stratégie climat

La mesure 15 de la Stratégie climat stipule ceci: «En collaboration avec les organisateurs et organisatrices de manifestations, élaborer et adopter un plan d'action pour la décarbonation des manifestations sportives, culturelles et de loisirs.» Elle a pour objectif de réduire l'empreinte carbone et environnementale des manifestations et de monitorer les résultats des actions prises en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Un groupe de travail interdépartemental a été créé pour mettre en œuvre cette mesure. Il est constitué d'au moins un-e représentant-e par département. Le groupe travaille actuellement sur la base de documents et guides existants pour des manifestations plus durables; par exemple le site www.manifestation-verte.ch, la Charte de l'alimentation durable (<https://www.geneve.ch/fr/document/charte-alimentation-durable>), le Guide pour la gestion des déchets lors de manifestations (<https://www.geneve.ch/fr/document/guide-gestion-dechets-lors-manifestations-2007>) et le Guide sur la vaisselle réutilisable dans les manifestations (<https://www.ge.ch/document/19846/telecharger>).

Ces démarches s'inscrivent plus largement dans le cadre de la Stratégie climat Ville de Genève (<https://www.geneve.ch/strategie-climat>), du Programme d'action

¹ Stratégie climat de la Ville de Genève. Liste des mesures, 2022 https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/?sdl_uid=137989&sechash=1bff4567

climat et environnement du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) (<https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-culture-transition-numerique/urgence-climat>) et de la Charte d'engagement écoresponsable du DCTN (<https://www.geneve.ch/fr/document/charte-engagement-ecoresponsable-pace>).

Sur cette base, le groupe de travail œuvre à la réalisation d'un bilan carbone d'une manifestation emblématique par département en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'ensemble des manifestations qui ont lieu sur le territoire de la Ville de Genève.

Les événements retenus

2022

- 24-26 juin 2022: Fête de la musique (bilan carbone réalisé)

2023

- 1^{er} août 2023: Fête nationale suisse du 1^{er} Août
- 18-20 août 2023: Festi'terroir
- 9-10 septembre 2023: Journées européennes du patrimoine
- 7-8 octobre 2023: la Ville est à vous (VAV) aux Eaux-Vives

2024

- 19-25 mai 2024: *Gonet Geneva Open ATP 250*

Bilan carbone

Les domaines analysés dans la réalisation d'un bilan carbone de manifestation sont l'énergie, l'alimentation et les boissons, les achats et location de matériaux, les consommables et services, les équipements immobilisés, les déplacements des publics, des artistes, des employé-e-s de la Ville de Genève, des prestataires mandatés, des partenaires culturels, du personnel auxiliaire, des étudiant-e-s, le transport de marchandises et le traitement des déchets.

A titre d'exemple, les résultats du bilan carbone de la Fête de la musique 2022 montrent que le domaine «déplacement des festivaliers» représente à lui seul 76% des émissions de GES. Suivent les domaines «alimentation et boissons» avec 14% et «achats et location» avec 8%. En analysant plus précisément les modes

de déplacement, on s'aperçoit que seulement 20% des festivaliers viennent en transports individuels motorisés mais qu'ils représentent 88% des émissions de GES de l'ensemble des déplacements. Concernant le domaine «alimentation et boissons», la catégorie viande et poisson représente 6% des quantités de produits vendus mais 45% des émissions de GES de l'ensemble du domaine. Sur la base de ces résultats, la mise en place de mesures pour réduire les déplacements en transports individuels motorisés et la consommation de viande rouge permettraient de réduire sensiblement l'empreinte carbone de la Fête de la musique sans impact sur l'offre culturelle de la manifestation.

Coûts de la mesure

Le budget d'un bilan carbone se situe entre 10 000 et 15 000 francs selon la taille de la manifestation. Celui de la Fête de la musique a coûté 13 000 francs. Le budget pour l'ensemble des bilans sera donc d'environ 78 000 francs.

Plan d'action pour la décarbonation des manifestations

Sur la base de ses travaux et des bilans carbone, le groupe de travail rédigera un plan d'action pour la décarbonation des manifestations qui sera validé par le Conseil administratif. La volonté du Conseil administratif est d'analyser ces résultats et d'agir en vue de réduire l'empreinte carbone et environnementale des manifestations et non de réduire leur offre ni leur rayonnement.

Conclusion

Ainsi, pour répondre directement à l'intitulé de la question écrite, il s'agit de décarboner la ville et ses manifestations et non de déculturer la ville. Les manifestations culturelles et sportives continueront d'être organisées, soutenues ou accueillies, mais en réduisant autant que possible leurs impacts climatiques et environnementaux.

A ce titre, il est important de souligner que les organisateurs et organisatrices de grands événements sportifs mettent déjà en place des stratégies propres pour réduire leur empreinte carbone, à l'instar du Marathon de Genève (gratuité des transports publics, repas végétariens, recours à l'électricité Vitale Vert, compensation des émissions de GES, etc.).

En outre, concernant les événements culturels, la liberté artistique et l'indépendance de création ne seront aucunement remises en cause. Les organisateurs et organisatrices de manifestations culturelles et les artistes ont toujours su s'adapter et innover pour répondre aux enjeux de société.

La mise en œuvre de la mesure 15 ne devrait par conséquent avoir aucun impact négatif en termes de rayonnement notamment international, ni en termes de ressources humaines et financières, comme redouté par les auteur-e-s de la question. Au contraire, les impacts devraient être positifs et permettre de valoriser le rôle essentiel que la culture a à jouer dans le nécessaire changement de paradigme pour répondre aux enjeux de la crise climatique et environnementale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan